

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

REVUE SECTORIELLE

2017



Avril 2017



Son Excellence Monsieur Macky SALL

Président de la République du Sénégal

«L'importance de la pêche dans le développement économique et social du Sénégal justifie l'attention particulière que j'accorde à ce secteur qui enregistre, depuis 2012, des performances remarquables.»



SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS	6
LISTE DES FIGURES	8
LISTE DE TABLEAUX	8
INTRODUCTION	9
I. PRINCIPAUX RÉSULTATS ENREGISTRÉS EN 2016	10
1.1. GÉNÉRALITÉS ET CHIFFRES CLÉS	10
1.1.1. SITUATION DE LA RESSOURCE	10
1.1.2. PRODUCTION DE LA PÊCHE ARTISANALE MARITIME	10
1.1.3. PRODUCTION DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE	10
1.1.4. PRODUCTION DE LA PÊCHE CONTINENTALE	11
1.1.5. PRODUCTION AQUACOLE	12
1.1.6. TRANSFORMATION ARTISANALE	13
1.1.7. TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	13
1.1.8. COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE	13
1.2. RÉSULTATS DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE EN 2016	15
1.2.1. GESTION DURABLE DES RESSOURCES	15
1.2.1.1. SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES PÊCHES	15
1.2.1.2. SÉCURITÉ DE LA PÊCHE ARTISANALE	16
1.2.1.3. AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES	17
1.2.1.4. REPOS BIOLOGIQUE	17
1.2.1.5. IMMERSION DES VASES À POULPE	18
1.2.1.6. IMMATRICULATION DES PIROGUES ET PERMIS DE PÊCHE ARTISANALE	18
1.2.1.7. EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL	19
1.2.2. DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE	19
1.2.2.1. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES PROFESSIONNELS DE L'AQUACULTURE	19
1.2.2.2. RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION	20
1.2.2.3. ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FERMES AQUACOLES	20
1.2.2.4. PRODUCTION D'ALIMENT DE POISSONS	21
1.2.3. VALORISATION DE LA PRODUCTION	21

1.2.3.1. MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE DÉBARQUEMENT	21
1.2.3.2. MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS	21
1.2.3.3. MODERNISATION DES MOYENS DE PRODUCTION	22
1.2.3.4. MISE EN PLACE DE TROIS « PÔLES INDUSTRIELS INTÉGRÉS POUR LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER » (JOAL, LOMPOUL ET KAFOUNTINE)	22
1.2.3.5. SAUVEGARDE DE L'AGRÉMENT NATIONAL À L'EXPORTATION	23
1.2.4. MODERNISATION DE LA MARINE MARCHANDE	24
1.2.4.1. AMÉLIORATION DE LA LIAISON MARITIME DAKAR – ZIGUINCHOR	24
1.2.4.1.1. EXPLOITATION DES NAVIRES DE TRANSPORT	24
1.2.4.1.2. DRAGAGE DU FLEUVE CASAMANCE	25
1.2.4.1.3. DRAGAGE DU BRAS DE MER SALOUM	26
1.2.4.2. RÉHABILITATION DU WHARF PÉTROLIER	26
1.2.4.3. RÉAMÉNAGEMENT DU TERMINAL ROULIER	26
1.2.4.4. RÉAMÉNAGEMENT DU TERMINAL VRAQUIER	26
1.2.4.5. MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS DE PESAGE ET DE CONTRÔLE DE GABARIT	26
1.2.4.6. RENFORCEMENT DE RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES	27

II. AUTRES RÉSULTATS ENREGISTRÉS EN 2016 **28**

III. PERSPECTIVES 2017 **28**

3.1. PROGRAMME GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RESTAURATION DES HABITATS	28
3.2. PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE :	29
3.3. PROGRAMME VALORISATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE ET AQUACOLE	30
3.4. PROGRAMME MODERNISATION DE LA MARINE MARCHANDE	31

IV. PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN 2017 **33**

V. CONCLUSION RECOMMANDATIONS **37**

ANNEXE 1 : CADRE DE MESURE DE RÉSULTATS **38**

ANNEXE 2 : LISTE DES TEXTES ADOPTÉS EN 2016 **41**



LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADuPeS :	Projet Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal
AIS :	Automatic Identification System
ANA :	Agence nationale de l'Aquaculture
ANAM :	Agence Nationale des Affaires maritimes
AMP :	Aire Marine Protégée
ASD :	Aline Sitoé DIATTA
BCI :	Budget Consolidé d'Investissement
BM :	Banque Mondiale
CEP :	Cellule d'Études et de Planification
CFAO :	Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
CISPA :	Cadre d'Investissement Sectoriel de la Pêche et de l'Aquaculture
CLCS :	Commission des Limites du Plateau continental des Nations Unies
CLPA :	Conseil Local de Pêche Artisanale
COMFISH :	Co-management of Fisheries
COSAMA :	Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes
CNFTPA :	Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
COSEC :	Conseil Sénégalais des Chargeurs
COSECPRO :	Coopérative Sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes
CRI :	Cellule de Redéploiement Industriel
CRD :	Comité Régional de Développement
CRODT :	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar – Thiaroye
DITP :	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DPC :	Direction de la Pêche Continentale
DPM :	Direction des Pêches Maritimes
DPPD :	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPSP :	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
ENFM :	Ecole nationale de formation maritime
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FTT :	Technique FAO-Thiaroye de transformation
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GoWAMER :	Projet Gouvernance, Politiques de Gestion des Ressources Maritimes et Réduction de la Pauvreté dans l'Écorégion WAMER
JICA :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
JPE :	Journal de Pêche Electronique
LPSDPA :	Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
MIEP :	Projet d'infrastructures et d'équipements maritimes
MPEM :	Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONU DI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ORIO :	Projet de Développement du Port de Ziguinchor
PAD :	Port Autonome de Dakar

Pêche INN :	Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée
PGIRE :	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples
PIB :	Produit Intérieur Brut
PRAO :	Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
PROCOVAL :	Projet d'Étude de la Promotion de la Cogestion des Pêcheries par le Développement de la Chaîne de Valeur
PSE :	Plan Sénégal Émergent
PUE :	Prise par Unité d'Effort
SIRN :	Société des Infrastructures de Réparation Navale
T :	Tonne
TP :	Travaux Publics
TPL :	Tonnes de Port en Lourd
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID :	Agence des États-Unis pour le Développement International
VCE :	Valeur Commerciale Estimée
VMS :	Vessel Monitoring System
VRD :	Voirie et Réseaux Divers
WWF :	Fonds Mondial pour la Nature
ZEE :	Zone Économique Exclusive





LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de la production artisanale maritime (2015 – 2016)	10
Figure 2 : Evolution de la production industrielle (2015 – 2016)	11
Figure 3 : Evolution de la production continentale (2015 – 2016)	12
Figure 4 : Evolution de la production aquacole (2015 – 2016)	12
Figure 5 : Evolution des volumes transformés (2015 – 2016)	13
Figure 6 : Evolution des exportations de la transformation industrielle (2015 – 2016)	14
Figure 7 : Evolution des exportations de la pêche artisanale en produits transformés et frais (2015 – 2016)	14

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des principales évolutions (Résultats généraux 2015 – 2016)	15
Tableau 2 : Situation de l’immersion des vases à poulpe avec les CLPA (2016)	18
Tableau 3 : Situation de l’immatriculation des pirogues en 2016	19
Tableau 4 : Situation de la délivrance des permis de pêche artisanale en 2016	19
Tableau 5 : Synthèse des résultats enregistrés par l’exploitation des navires de la liaison Dakar – Ziguinchor (2015 – 2016)	25
Tableau 6 : Récapitulatif des résultats des examens de 2016 par filière à l’ENFM	27
Tableau 7 : Plan de travail annuel du Programme Gestion Durable des ressources et restauration des habitats	33
Tableau 8 : Plan de travail annuel du Programme Développement de l’Aquaculture	34
Tableau 9 : Plan de travail annuel du Programme Valorisation de la Production	35
Tableau 10 : Plan de travail annuel du Programme Modernisation de la Marine marchande	36



INTRODUCTION

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime occupent une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par leur contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'aux exportations.

Le sous-secteur de la pêche occupe ainsi la première place des exportations en 2016 (soit 14,63% des recettes d'exportations totales) et participe à hauteur de 3,2% du PIB. Il joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire en assurant près de 70% des apports en protéines d'origine animale et une consommation moyenne per capita de 29kg/an.

La pêche continentale et l'aquaculture constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois en milieu rural.

L'importance du sous-secteur des transports maritimes est attestée par le fait que 95% des échanges extérieurs du Sénégal s'effectuent par voie maritime.

Conscient de ces potentialités et de l'effet d'entraînement du développement de la pêche et de l'aquaculture sur les autres secteurs de l'économie, le Plan Sénégal Emergent (PSE) a considéré le secteur maritime, comme un pilier économique devant contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la création de richesse et d'emplois.

La gestion du secteur relève du Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime (MPEM) qui, aux termes des dispositions du décret n°2014-884 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du Ministre de la Pêche et de l'Économie, modifié (par le décret n° 2015 - 121 du 23 janvier 2015), prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de la gestion de la pêche, de l'aquaculture, de la mise en valeur des fonds marins, des infrastructures portuaires et des transports maritimes.

A ce titre, le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime poursuit les principaux objectifs sectoriels suivants :

- Gérer durablement les ressources halieutiques ;
- Accélérer le développement de l'aquaculture ;
- Valoriser la production halieutique et aquacole ;
- Moderniser la marine marchande.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions du département déclinées dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), qui est en parfaite cohérence avec les orientations de la politique sectorielle et du Plan Sénégal Emergent.

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats obtenus au titre de l'année 2016 et de dégager les perspectives de développement des activités pour l'année 2017.



I. PRINCIPAUX RÉSULTATS ENREGISTRÉS EN 2016

1.1. GÉNÉRALITÉS ET CHIFFRES CLÉS

1.1.1. SITUATION DE LA RESSOURCE

En 2016, deux campagnes d'évaluation des stocks ont été réalisées par le CRODT (une pour les démersaux côtiers et une pour les démersaux profonds). Les estimations issues de ces campagnes scientifiques, révèlent une biomasse des espèces démersales côtières évaluée à 79 882 tonnes contre 107 295 tonnes en 2015, soit une baisse de près de 25%. Les Sparidae étaient dominantes avec un taux de 29 % des captures, suivi des Haemulidae (16 %). Pour les espèces démersales profondes, l'indice d'abondance globale, représentée par la prise par unité d'effort (PUE) a connu une baisse en 2016 (0,193 tonne/heure) par rapport à l'année 2015 (0,357 tonne/heure). Cet indice a été plus élevé dans la zone Sud (0,302 tonne/heure) que dans la zone Nord (0,153 tonne/heure). La gamba *Parapenaeus longirostris*, ciblée, représentait 11 % des Crustacés et moins de 1 % des prises totales.

1.1.2. PRODUCTION DE LA PÊCHE ARTISANALE MARITIME

En 2016, la pêche artisanale maritime est caractérisée par un parc piroguier évalué à 11 975 embarcations actives, soit une hausse de 26% par rapport à 2015. Les débarquements sont à 397 871 tonnes pour une valeur commerciale à la première vente estimée à 123,160 milliards de F CFA. Ainsi, on note une hausse des débarquements et de la valeur commerciale estimée respectivement de 4% et de 12% en comparaison à l'année 2015 (DPM 2017 – Données provisoires). Cette hausse des débarquements est imputable à la Sardinelle plate (+15%), au Maquereau espagnol (+101%), à l'Ethmalose (+27%), au Chinchard jaune (+201%) et au Chinchard noir (+47%).

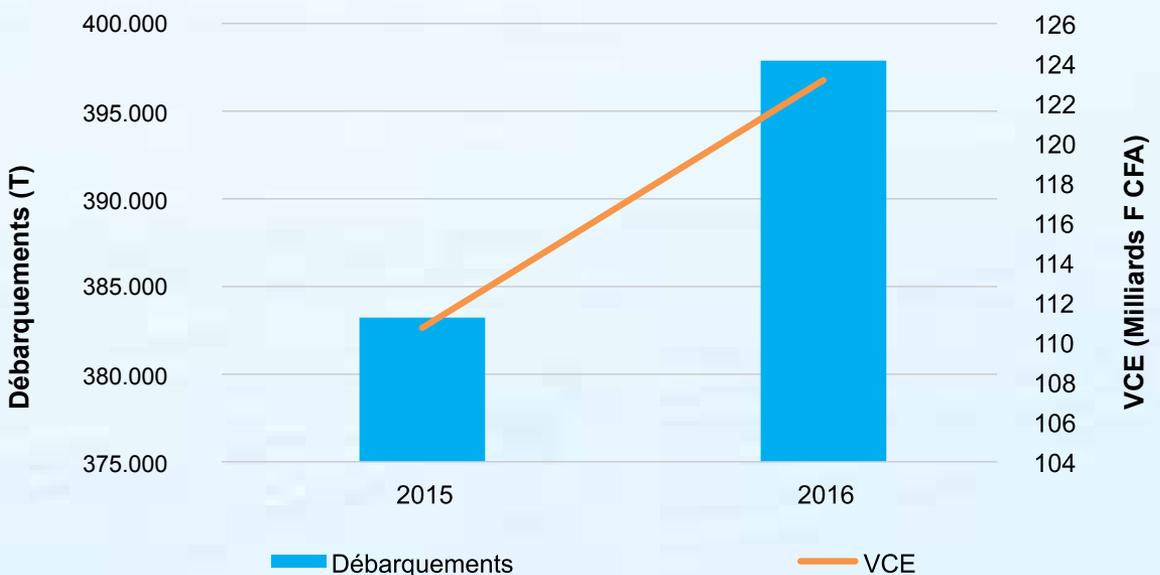


Figure 1 : Evolution de la production artisanale maritime (2015 - 2016)

1.1.3. PRODUCTION DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE

Elle est portée par une flotte nationale de 115 navires en 2016 contre 102 navires en 2015, soit une hausse de 12%. Les débarquements de la pêche industrielle composée des segments

de la pêche chalutière, de la pêche thonière et de la pêche sardinière, sont passés de 47 445 tonnes en 2015 à 85 546 tonnes en 2016. On note ainsi une augmentation de 38 101 tonnes de produits débarqués pour l'année 2016, soit une hausse de 80%. Cette hausse est observée au niveau des trois segments du sous-secteur. Elle peut être expliquée par l'augmentation de l'effort de pêche au niveau des sardinières (+6 navires) et thoniers (senneurs +1 navire). La VCE à la première vente est estimée en 2016 à 51,74 milliards de F CFA contre 43,267 milliards en 2015, soit une hausse de 20%.

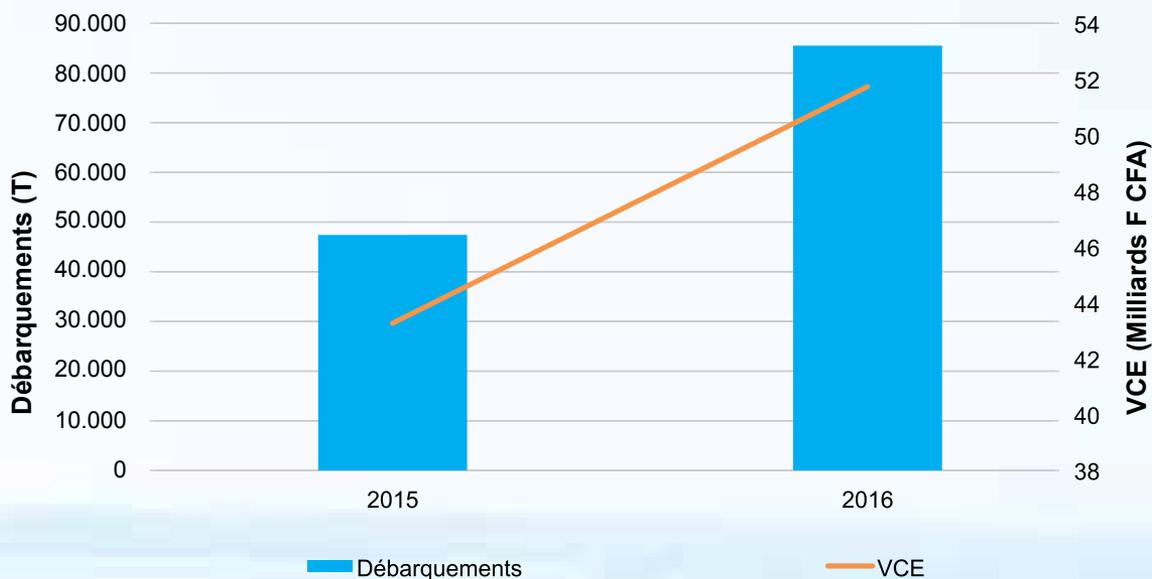


Figure 2 : Evolution de la production industrielle (2015 – 2016)

1.1.4. PRODUCTION DE LA PÊCHE CONTINENTALE

Comparativement à 2015, le volume des débarquements de la pêche continentale a connu une hausse de 13% en 2016, passant de 10 003 tonnes à 11 254 tonnes. Cette production est constituée de 90,8% de poissons, de 9,0% de crevettes et de 0,8% de crabes. La valeur commerciale qui s'élève à 11,819 milliards de francs CFA en 2016 contre 10,255 milliards en 2015, soit une hausse de 15%.



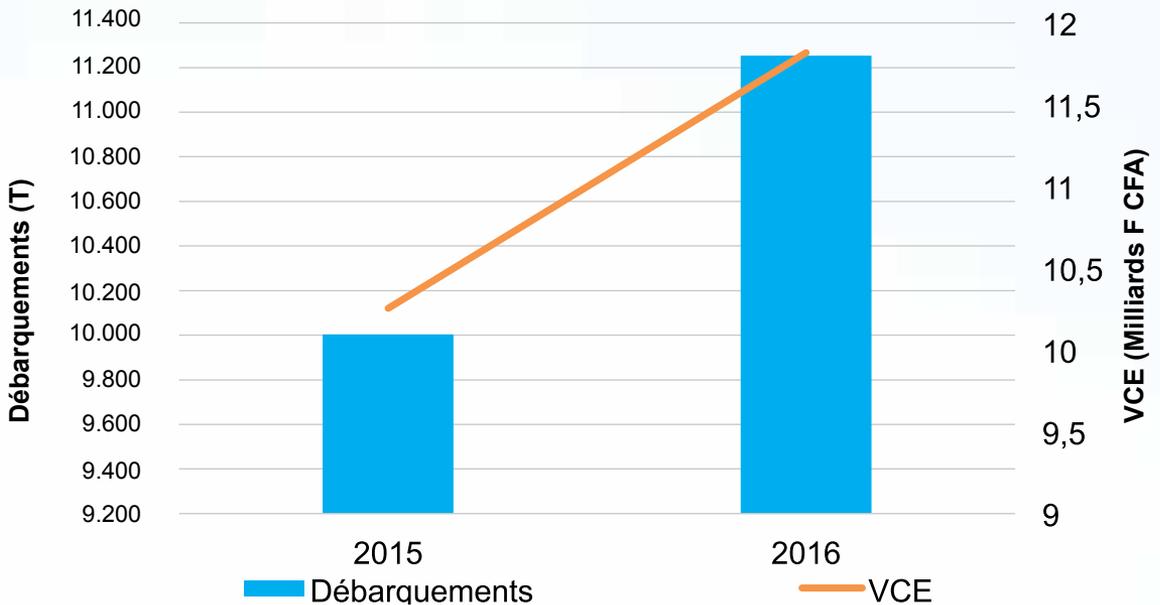


Figure 3 : Evolution de la production continentale (2015 – 2016)

1.1.5. PRODUCTION AQUACOLE

Elle est passée de 1 215 tonnes en 2015 à 2 082 tonnes en 2016, soit une hausse de 71%. Cette production est constituée de 875,5 tonnes de poissons, soit 42% ; de 454,5 tonnes d’huîtres correspondant à 22% de la production ; de 741 tonnes de moules, soit 36% et de 11 tonnes d’algues (Spiruline) équivalant à 1%.

Le nombre d’alevins produit s’élève à 6 653 400 en 2016 contre 5 049 667 en 2015, soit une hausse de 32%.

Production (T)

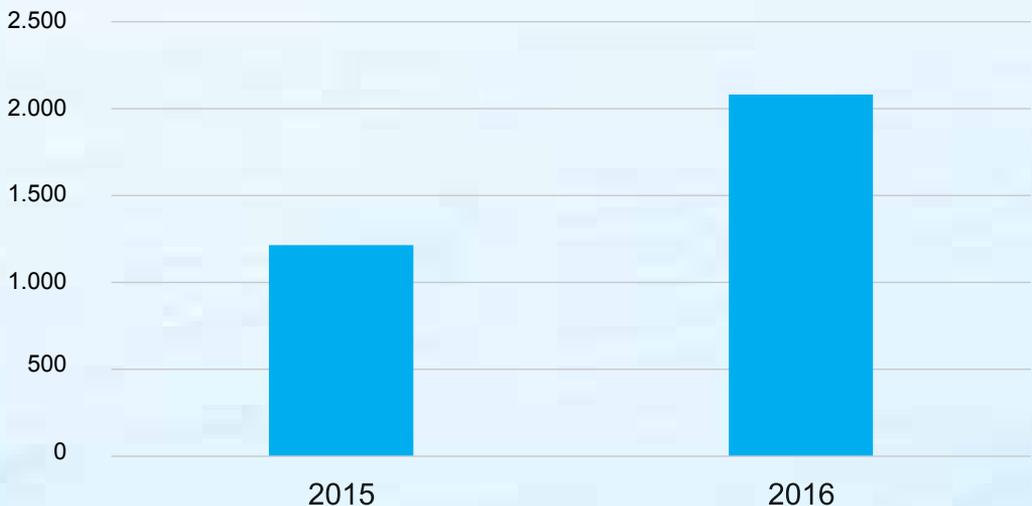


Figure 4 : Evolution de la production aquacole (2015 – 2016)

1.1.6. TRANSFORMATION ARTISANALE

Le volume des produits transformés artisanalement a atteint 42 318 tonnes en 2016 contre 40 340 tonnes en 2015, soit une hausse de près de 5%. Plus de la moitié de cette production, soit environ 52%, est exportée dans les pays de la sous-région (Mali – Burkina Faso – Côte d’Ivoire –Ghana – Guinée...).

Volume transformé (T)

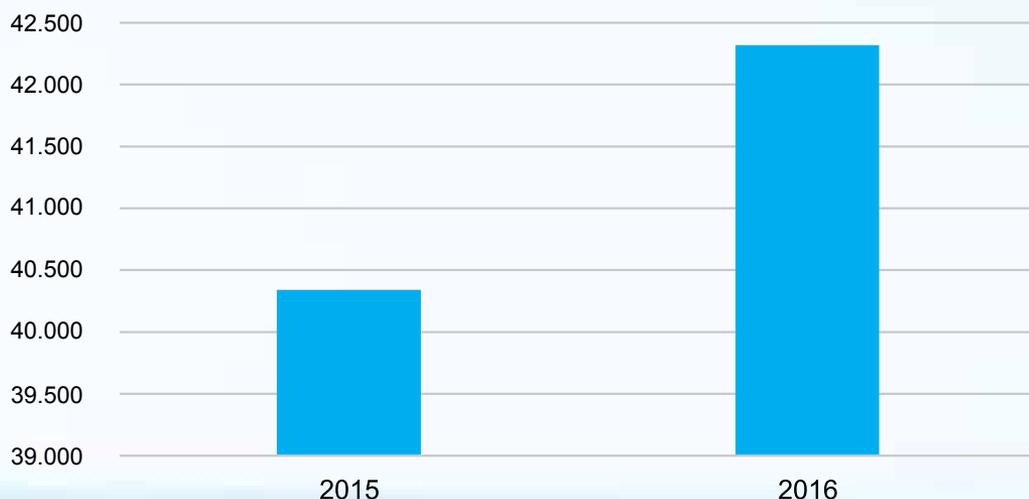


Figure 5 : Evolution des volumes transformés (2015 – 2016)

1.1.7. TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

Elle est assurée par des bateaux et des établissements à terre. Les produits issus de cette transformation sont essentiellement orientés vers l’exportation et présentés sous diverses formes : entier frais, frais élaboré, congelés, conserves, transformés. En 2016, on a dénombré 98 bateaux et 126 établissements à terre agréés à l’exportation, dont 68 vers l’UE.

1.1.8. COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Elle concerne les marchés intérieurs et les marchés extérieurs.

En 2016, 194 505 tonnes ont été commercialisées sur le marché national. Ces quantités proviennent pour l’essentiel des débarquements de la pêche artisanale. Les quantités commercialisées à l’intérieur du pays ont connu une baisse de 7% par rapport à 2015 (209 267 tonnes). Toutefois, il convient de noter que les marchés centraux au poisson à Dakar et à Kaolack jouent un rôle important dans la collecte et la distribution du poisson et ont favorisé l’essor du mareyage dans l’intérieur du pays.

Les exportations de produits de la pêche (origine Sénégal) s’élèvent à 192 162,50 tonnes en 2016, contre 188 462,93 tonnes en 2015, soit une hausse de 1,96%. La valeur commerciale estimée se situe en fin décembre 2016 à 204,43 milliards de francs CFA contre 193,5 milliards en décembre 2015, soit une évolution de 5,6%.

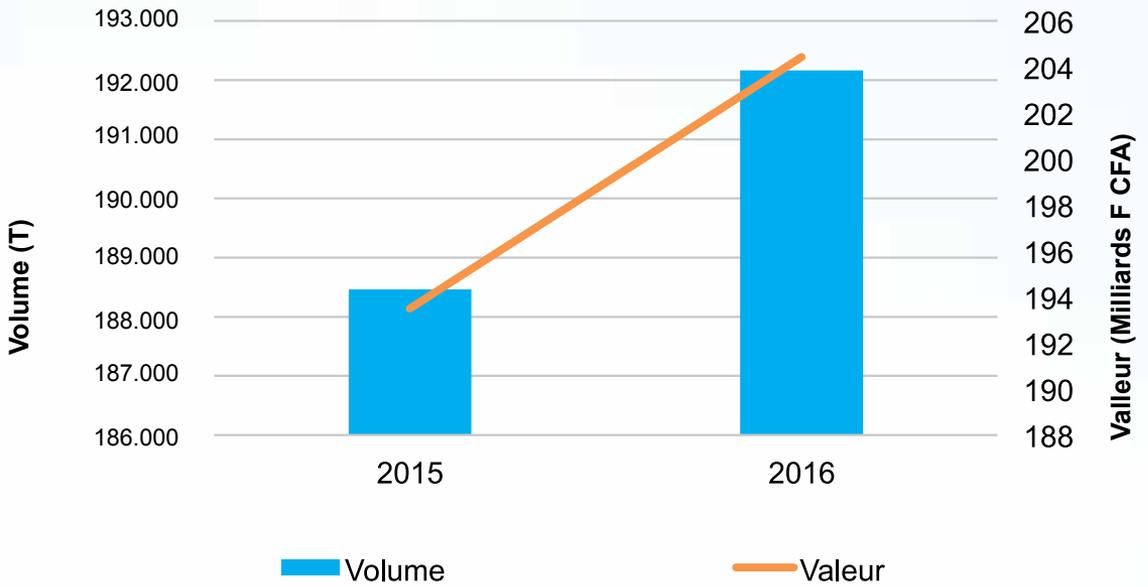


Figure 6 : Evolution des exportations de la transformation industrielle (2015 - 2016)

De même, les exportations du segment artisanal ont connu une légère hausse de 1% en 2016, passant de 26 195 tonnes en 2015 à 26 411 en 2016. La valeur commerciale estimée est de 12 milliards, soit une augmentation de 6% par rapport à 2015 où la valeur estimée était de 11,27 milliards. Ces produits sont constitués en grande partie des produits transformés destinés au marché africain.

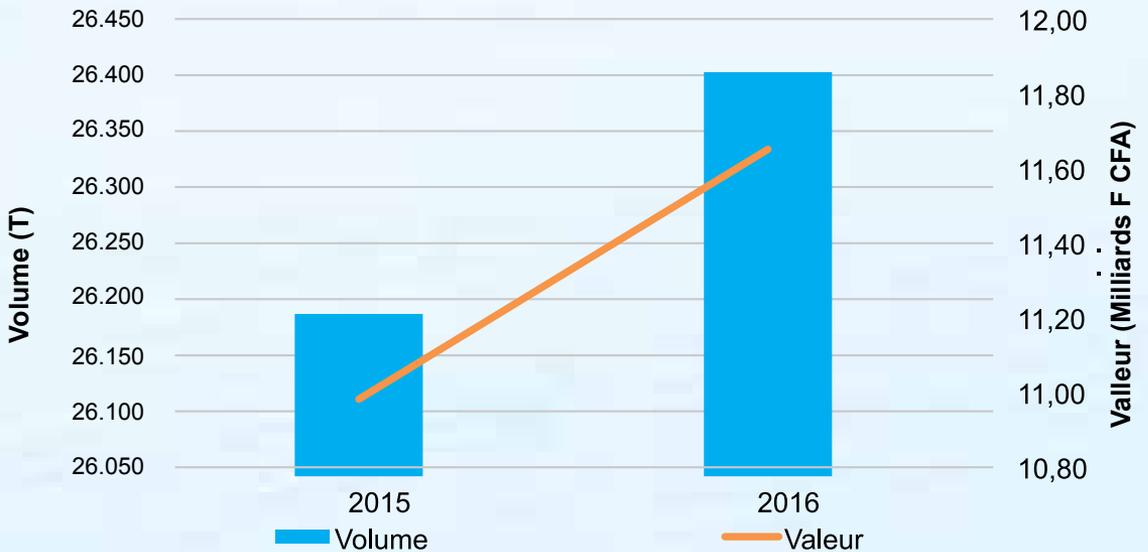


Figure 7 : Evolution des exportations de la pêche artisanale en produits transformés et frais (2015 - 2016)

Tableau 1 : Récapitulatif des principales évolutions (Résultats généraux 2015 – 2016)

Segments		2015		2016		Variation	
		Quantité (T)	Valeur (Milliards F CFA)	Quantité (T)	Valeur (Milliards F CFA)	Qté	Valeur
Pêche maritime	Production Artisanale	383 222	110,724	397 871	123,871	4%	12%
	Production Industrielle	47 445	43,267	85 546	51,71	80%	20%
	Transformation Artisanale	40 340	-	42 318	-	5%	-
Production Pêche continentale		10 003	10,255	11 254	11,819	13%	15%
Production Aquacole		1 215	-	2 082	-	71%	-
Production d'alevins		5 049 667	-	6 653 400	-	32%	-
Commercialisation	Marché intérieur	209 267	-	194 505	-	-7%	-
	Exportation transformation industrielle	188 463	193,5	192 163	204,43	2%	6%
	Exportation pêche artisanale	26 195	11,271	26 411	12	1%	6%

1.2. RÉSULTATS DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE EN 2016

Les résultats enregistrés au cours de l'année 2016 sont relatifs à la mise en œuvre des programmes du DPPD 2016 – 2018.

1.2.1. GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Les principales actions menées dans le cadre de la gestion des ressources sont déclinées ci-après :

1.2.1.1. Suivi, contrôle et surveillance des pêches

Dans ce domaine, des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, dans les usines et en mer par les équipes d'inspection de la DPSP. Les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale et la Marine nationale ont contribué également aux opérations de surveillance et de contrôle des pêches.

Au total, deux mille six cent soixante-douze (2672) inspections et/ou contrôles de navires ont été effectués en 2016, contre deux mille trois cent trente-cinq (2335) en 2015. Ces résultats témoignent de la dynamique enclenchée, ces dernières années, dans le renforcement de la surveillance des pêches et l'application des mesures du ressort de l'Etat du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

En effet, les inspections et/ou contrôle effectués en 2016 s'établissent comme suit :

- 1 264 inspections de navires à quai (dont 850 sur les navires ayant une licence au Sénégal et 414 sur les navires étrangers débarquant à Dakar) ;
- 625 en mer ;
- 626 par moyens aériens ;
- 157 navires détenteurs de licence de pêche sénégalaise, suivis au VMS tous les jours, 24heures/24.

S'agissant de la pêche artisanale, 1 335 pirogues ont été contrôlées par les vedettes de surveillance et les stations côtières.

Ces opérations ont permis d'arraisonner 08 navires (06 sénégalais et 02 étrangers) et 83 pirogues.

En 2016, le montant total des amendes prononcées au sortir des différentes réunions de la commission consultative pour les infractions de pêche et approuvées par le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime s'élève à un milliard six cent six millions (1 606 000 000) de francs CFA.

En sus des activités d'inspection, il faut noter, dans le cadre du renforcement de la surveillance participative, l'acquisition à travers le BCI :

- de deux (02) embarcations pneumatiques ;
- de trois (03) vedettes de surveillance participative (Lompoul, Ngaparou et Kafountine).

Aussi, on note l'acquisition de douze (12) zodiacs avec la Coopération marocaine et d'une (01) vedette de surveillance pour les AMP, dans le cadre de la mise en œuvre du projet GoWAMER.

1.2.1.2. Sécurité de la pêche artisanale

A ce titre, la mise en œuvre du programme gilets a permis d'acquérir vingt et un mille trois cent quarante-neuf (21 349) gilets de sauvetage. Dix-sept mille trois cent vingt-quatre (17 324) gilets ont été cédés, au niveau de la DPSP et des services déconcentrés du ministère, au prix subventionné de deux mille cinq cents (2 500) francs l'unité.



Le Projet pilote de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale a été mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le MPEM. Des partenaires étrangers (WWF- Allemagne, NAVAMA) et l'Ecole supérieure Polytechnique ont aussi participé à la mise en œuvre de ce projet.

Il a enregistré l'acquisition de dix (10) balises AIS (Automatic Identification System) dont cinq (05) de chaque classe A et B. Les balises de classe A ont été montées sur des navires semi-industriels (rougetiers) et les cinq (05) autres installées sur des pirogues dont trois (03) de Yoff et deux (02) de Kayar.

Les résultats obtenus à l'issue des tests sont plutôt concluants quant à l'efficacité du suivi en continu des embarcations. Une réunion du Comité de pilotage est prévu en mai 2017 pour évaluer les résultats et formuler des recommandations pour améliorer le système de géolocalisation, qui à terme, facilitera le repérage des embarcations en mer, en cas de détresse.

En outre, dans le cadre du projet d'appui en équipements des pêcheurs du fleuve Gambie, on note l'acquisition de vingt-cinq (25) pirogues métalliques motorisées pour assurer la sécurité des pêcheurs du fleuve Gambie face aux attaques des hippopotames. Ces embarcations ont été officiellement mises à la disposition des pêcheurs à Gouloumbou et à Vélingara par le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime, en décembre 2016.

1.2.1.3. Aménagement des pêcheries

Dans le domaine de l'aménagement des pêcheries, les processus actuels concernent les pêcheries :

- de crevettes profondes et de poulpe, appuyés par le projet ADuPeS ;
- de la crevette côtière et le volute (Cymbium) dans le cadre du PRAO ;
- de sardinelles dans le cadre du projet USAID-COMFISH.

La mise en œuvre du plan de la pêcherie de crevettes profondes se poursuit avec la Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes (COSECPRO) qui a proposé un quota de 3 340 tonnes de crevette profonde (*Parapenaeus longirostris*). Sur avis scientifique du CRODT, le MPEM a approuvé le quota qui a été proposé pour l'année 2016.

Pour le suivi de ce quota, le MPEM a introduit le journal de Pêche électronique (JPE) en équipant seize (16) navires du COSECPRO pour la transmission des données de capture à temps réel. Ces équipements sont composés, pour chaque navire, d'une balise et d'une tablette tactile configurée.

La COSECPRO a également proposé au MPEM la fermeture de la pêcherie de crevettes profondes du 15 novembre au 15 décembre 2016.

En ce qui concerne le plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe, il a été approuvé par le décret n° 2016-92 du 19 janvier 2016. La mise en œuvre a démarré avec des missions de formation des membres des CLPA, des agents des services déconcentrés et des autorités locales ainsi que des missions de mise en réseau des CLPA.

Les deux documents de plan d'aménagement des pêcheries de crevette côtière et du volute (Cymbium) ont été approuvés par le MPEM. Les avant-projets de décrets d'approbation de ces deux plans d'aménagement ont été préparés et introduits dans le circuit.

Le document de plan d'aménagement de la pêcherie de sardinelles suit la procédure d'approbation. En 2016, deux plans locaux de gestion de ces ressources ont été élaborés par le projet USAID-COMFISH sur la Grande Côte et en Casamance. Ces plans ont été restitués aux acteurs des CLPA concernés et approuvés par les Autorités administratives locales ainsi que par le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime.

1.2.1.4. Repos biologique

En 2016, les concertations entre les acteurs, l'Administration des pêches et la Recherche sur le repos biologique ont abouti à l'arrêt de la pêche selon le schéma suivant :

- démersale côtière, du 1er au 31 octobre 2016 ;
- démersale profonde, du 15 novembre au 15 décembre 2016 (sur proposition de la COSECPRO) ;
- pêche artisanale du poulpe, du 15 novembre au 15 décembre 2016.

1.2.1.5. Immersion des vases à poulpe

Dans le plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe, mis en œuvre avec l'appui du projet ADuPeS, il a été retenu d'instaurer, au besoin, un repos biologique pour protéger les juvéniles. Pour ce qui concerne les adultes, un processus d'immersion de vases, qui leur serviront de nid, a été réalisé en vue de protéger leur reproduction. Ainsi, 23 000 vases ont été confectionnés et immergés en 2016 (18 000 vases correspondant à l'appui du MPEM, à travers le projet ADuPeS, pour neufs (09) CLPA de la zone d'intervention du projet et 5 000 vases dont la confection est prise en charge par les acteurs eux-mêmes, appuyés notamment par l'USAID, le PROCOVAL et les acteurs de la Pêche industrielle). Le nombre de vases immergés en 2015 est évalué à 9 600, soit une hausse de 139%.

Tableau 2 : Situation de l'immersion des vases à poulpe avec les CLPA (2016)

Confection		Nombre de vases
MPEM	Sindia Nord	2 000
	Sindia Sud	2 000
	Joal	2 000
	Mbour	2 000
	Yène-Dilaw	2 000
	Dakar-Est	2 000
	Rufisque Bargny	2 000
	Dakar-Ouest	2 000
	Pikine	2 000
Acteurs		5 000
Total		23 000

1.2.1.6. Immatriculation des pirogues et permis de pêche artisanale

L'année 2016 est marquée par la pose des plaques réfractrices d'immatriculation en aluminium. Au total 11 625 embarcations ont été immatriculées sur un parc piroguier de 19 009, soit un taux de 61%.



Tableau 3 : Situation de l'immatriculation des pirogues en 2016

Région	Parc Piroguier			Taux d'immatriculation
	Non immatriculé	Immatriculé	Total	
Thiès	2 087	3 117	5 204	60%
Saint Louis	1 743	1 934	3 677	53%
Dakar	1 017	2 636	3 653	72%
Ziguinchor	1 568	2 037	3 605	57%
Fatick	894	1 617	2 511	64%
Louga	20	171	191	90%
Kaolack	55	113	168	67%
Total	7 384	11 625	19 009	61%

Au total, 10 414 permis de pêche artisanale ont été délivrés en 2016. Cette réalisation correspond à 90% des pirogues immatriculées et à 55% du parc piroguier global. Il faut noter que la délivrance du permis de pêche est assujettie à l'immatriculation des embarcations.

Tableau 4 : Situation de la délivrance des permis de pêche artisanale en 2016

Région	Catégories de Permis			Total
	A (Pêche à pied)	B (Pirogue – 13m)	C (Pirogue + 13 m)	
Saint Louis	-	1 086	634	1 720
Louga	4	168	1	173
Thiès	1	2 796	424	3 221
Dakar	1	2 017	315	2 333
Fatick	69	990	359	1 418
Kaolack	-	21	3	24
Ziguinchor	1	1 228	296	1 525
Total	76	8 306	2 032	10 414

1.2.1.7. Extension du plateau continental

Suite au dépôt de la demande conjointe, en septembre 2014, par sept (07) États de la sous-région : Cabo Verde, Guinée-Bissau, Guinée, Mauritanie, Gambie, Sénégal, Sierra Léone), et à la présentation, en août 2015, de cette demande devant la Commission des Limites du Plateau continental des Nations Unies (CLCS) à New York, les recommandations de celle-ci sont toujours attendues.

1.2.2. DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

1.2.2.1. Renforcement de capacités des professionnels de l'aquaculture

Des séances de formation accompagnées de visites de terrain et de travaux pratiques ont été conduites au profit de 1 558 acteurs (571 femmes et 987 hommes). Elles ont porté sur les techniques de cultures des coquillages, la confection de cages, la gestion d'élevages, la fabrication d'aliment de poissons, la biosécurité, les bonnes pratiques en aquaculture et la rentabilité économique d'une ferme aquacole.



1.2.2.2. Renforcement des infrastructures de production

Des actions importantes ont été entreprises pour le renforcement des infrastructures publiques de production. C'est ainsi que les écloseries des stations de Sédhiou, Richard Toll et Ziguinchor ont été réhabilitées pour augmenter leur capacité de production.

Aussi, conformément aux instructions de son Excellence Monsieur le Président de la République, lors du Conseil des ministres délocalisé dans la région de Sédhiou le 25 février 2015 et faisant suite au Comité régional de Développement (CRD), tenu à Sédhiou le 05 mai 2015, un pôle aquacole est en train de voir le jour dans la région.

Ce pôle est réalisé dans la commune de Diendé. Il est établi sur une superficie totale de 10 hectares et permettra :

- d'exploiter le potentiel aquacole de la région ;
- de renforcer les capacités des acteurs ;
- d'améliorer la disponibilité en poissons ;
- de créer des emplois pour les jeunes.

En outre, d'autres réalisations ont été enregistrées avec la confection de 100 cages flottantes et la contribution des projets aquacoles tels que celui financé par la FAO qui a aussi conçu 60 cages, 24 étangs et 4 petites unités de production d'aliment.

1.2.2.3. Assistance technique aux fermes aquacoles

L'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) assure l'encadrement de l'ensemble des fermiers au niveau national. Cet accompagnement concerne toutes les activités de prospection de sites, de mise en place des ouvrages aquacoles, d'empoissonnement, d'appui en aliment, suivi d'élevages, de récolte et de commercialisation.

En 2016, 203 sites de production ont été encadrés contre 155 sites en 2015, soit une augmentation

de 30,96%. Ces fermes sont réparties en 77 fermes en étangs, 70 fermes en bassins, 33 fermes en cages, 14 fermes conchylicoles, 2 enclos et 7 bassins de rétention. L'Antenne Nord enregistre le plus grand nombre de fermes avec un total de 82 fermes, suivie de celle du Sud avec 58 fermes, de la Zone Centre avec 51 fermes et l'Antenne Est avec 12 fermes.

1.2.2.4. Production d'aliment de poissons

Pour faire face à la problématique de l'aliment en aquaculture, 110 tonnes d'aliment industriel et 105 tonnes de sous-produits agricoles ont été acquis dans le BCI de 2016. En outre, 2 unités de fabrique d'aliment (semi industrielles) ont été acquises pour renforcer le dispositif national de fabrique d'aliment qui ont produit 250 tonnes en 2016 (Ziguinchor – Richard Toll – Sédhiou). Ces quantités ont servi à la production des alevins et à l'approvisionnement en aliments des fermes piscicoles.

1.2.3. VALORISATION DE LA PRODUCTION

1.2.3.1. Modernisation des infrastructures de débarquement

Les principales réalisations enregistrées dans le cadre de la modernisation et la mise aux normes des infrastructures de débarquement ont porté sur la finalisation des travaux de construction des quais de pêche de Pointe Saréne, de Ngaparou, de Yoff et de Potou. Les quais de Pointe Saréne et de Ngaparou sont financés par la Coopération japonaise (JICA) à travers le projet PROCOVAL et les quais de Yoff et de Potou sont réalisés sur ressources internes par le BCI.

Les infrastructures de Soubédioune (avec l'appui du Maroc), Goudomp et Bargny (sur ressources internes) sont en cours de réalisation.



1.2.3.2. Modernisation des infrastructures de transformation artisanale des produits

Elle est marquée par l'aménagement et la modernisation des aires de transformation des produits de la pêche artisanale pour améliorer, notamment, les conditions de travail des femmes. En 2016, les réalisations ont porté sur les sites de Bargny, Fass Boye et Goxu Mbaath. Les infrastructures de transformation de Bargny et de Goxu Mbaath ont été réalisées à partir

du Fonds minier et celle de Fass-Boye sur les ressources du BCI.

La modernisation des aires de transformation de Ndéppé à Rufisque, de Peccum Sénégal à Thiaroye, de Mbao et de Kafountine est en cours à travers le BCI.

1.2.3.3. Modernisation des moyens de productions

En vue du remplacement des pirogues de pêche artisanale par des embarcations en fibre de verre, une phase test a été mise en œuvre avec des propositions de divers partenaires :

- un (01) prototype des partenaires espagnols ;
- un (01) prototype des partenaires italiens ;
- deux (02) prototypes de Yamaha (Japon) ;
- un (01) prototype de CFAO.

Les essais réalisés, en rapport avec les professionnels du secteur, sont globalement concluants, notamment sur les plans sécuritaire et sanitaire.

Toujours dans la modernisation des moyens de production, la subvention des moteurs s'est poursuivie en 2016 avec un montant de 1,6782 milliards de francs CFA qui a été octroyé aux pêcheurs artisans pour l'acquisition de 1670 moteurs.



1.2.3.4. Mise en place de trois « Pôles Industriels intégrés pour la Transformation des produits de la mer » (Joal, Lompoul et Kafountine) :

Les principales actions mises en œuvre en 2016 dans le cadre de ce projet sont : (i) la mise en place, par le MPEM, d'un Groupe de travail pour accompagner la maturation du projet, (ii) la sécurisation du foncier avec 50 ha déjà acquis pour chaque site (Lompoul – Joal – Kafountine), (iii) la préparation d'une mission de « benchmarking » prévue au Maroc, (iv) l'élaboration des termes de référence pour la conduite des études de faisabilité.

1.2.3.5. Sauvegarde de l'agrément national à l'exportation

Globalement, les activités liées à la sauvegarde de l'Agrément national à l'exportation concernent (i) les inspections techniques et sanitaires des établissements de traitement et de conservation des produits halieutiques ; (ii) le contrôle et la certification des produits, (iii) la mise à niveau de la réglementation nationale en matière d'analyse et de contrôle de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture. Il s'y ajoute, le projet de construction du laboratoire national de contrôle officiel des produits halieutiques acquis à travers la coopération Coréenne. Le site a été identifié et affecté au MPEM par la Délégation générale à la Promotion des Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose.

Pour les inspections technique et sanitaire des unités de traitement, 224 unités de traitement de produits halieutiques agréés à l'exportation ont été suivies en 2016, soit 126 établissements et 98 navires de pêche. Les programmes d'inspections techniques réalisées pour les établissements à terre et pour les bateaux ont permis d'établir la situation suivante :

- niveau de conformité A2 (satisfaisant) : 47 établissements à terre (21%) et 28 navires (13%) ;
- niveau de conformité B (acceptable): 63 établissements à terre (28%) et 56 navires (25%) ;
- niveau de conformité C (Non conformes - suspendus) : 17 établissements à terre (8%) et 13 navires (6%).



1.2.4. MODERNISATION DE LA MARINE MARCHANDE

En vue de mettre les infrastructures et équipements portuaires en adéquation avec les besoins de l'exploitation et l'évolution du transport maritime, les réalisations suivantes ont été enregistrées en 2016.

1.2.4.1. Amélioration de la Liaison maritime Dakar – Ziguinchor

Les principales réalisations enregistrées dans ce cadre sont (i) les activités d'exploitation des navires de transport, (ii) le dragage du fleuve Casamance et (iii) le lancement du marché pour le dragage du bras de mer Saloum.

1.2.4.1.1. Exploitation des navires de transport

Suite au renforcement de la flotte de transport maritime avec l'acquisition des « Sister ship » AGUENE et DIAMBOGNE, le Consortium sénégalais d'activités maritimes (COSAMA) a continué à gérer la Liaison maritime Dakar-Ziguinchor dans les meilleures conditions de sécurité, de sûreté et de confort.

La mise en œuvre de cette orientation, qui consiste à améliorer les performances commerciales tout en maintenant la qualité de service offerte, a permis d'enregistrer des évolutions importantes en 2016 avec un bilan satisfaisant par rapport à l'année précédente (Voir Tableau 5).





Tableau 5 : Synthèse des résultats enregistrés par l'exploitation des navires de la liaison Dakar – Ziguinchor (2015 – 2016)

Navire	PASSAGERS			FRET		Total Chiffre d'affaires (FCFA)
	Nombre de voyages	Nombre Pax	CHIFFRE D'AFFAIRES (FCFA)	Quantité (T)	CHIFFRE D'AFFAIRES (FCFA)	
ASD 2015	203	89 889	1 072 882 000	14 920	584 323 000	1 657 205 000
ASD 2016	217	97 980	1 116 324 900	15 978	622 500 993	1 738 825 893
Variation ASD	14	+9%	+4%	+7%	+6,5%	+5%
AGUENE 2015	94	17 638	111 893 000	6 108	162 842 000	274 735 000
AGUENE 2016	154	29 675	192 150 500	15 787	321 632 048	514 132 048
Variation	60	68%	71%	158%	97%	87%
DIAMBOGNE 2015	101	18 088	115 163 000	5 911	176 132 000	291 295 000
DIAMBOGNE 2016	44	8 870	57 681 000	3 207	86 527 590	144 208 590
Variation	-57	-51%	-50%	-45%	-50%	-51%
TOTAL PAX 2015	398	125 615	1 299 938 000	26 939	923 297 000	2 223 235 000
TOTAL PAX 2016	415	136 525	1 366 156 400	34 972	1 030 660 631	2 397 166 531
Variation	+4,7%	+8,6%	+5%	+30%	+11%	+7%

1.2.4.1.2. Dragage du fleuve Casamance

Le dragage du fleuve Casamance rentre dans le cadre du projet de Développement du Port de Ziguinchor (projet ORIO). Ce projet a pour but de faire du port de Ziguinchor un pôle portuaire à vocation sous régionale, par l'amélioration des services des transports fluvio-maritimes et en permettant l'accessibilité du port aux navires de 10 000 TPL. Ce projet permettra ainsi le désenclavement de la région naturelle de la Casamance et le renforcement de l'intégration sous régionale avec les pays limitrophes (Guinée-Bissau, Guinée et Gambie).

Le fleuve a été dragué sur une profondeur de 7,5 m avec une largeur de chenal de 400 m. Les travaux ont été officiellement réceptionnés le 21 mai 2016. Par ailleurs, afin de renforcer la sécurité de la navigation, il a été mis en place un balisage lumineux avec des outils modernes d'aide à la navigation sur le chenal (pose de 110 bouées contre 44 et 10 bouées de réserve).

1.2.4.1.3. Dragage du bras de mer Saloum

Ce projet vise à développer les régions du Sine-Saloum par leur désenclavement. Le dragage permet également d'assurer la sécurité des ouvrages portuaires, et celle des navires AGUENE et DIAMBOGNE acquis dans le cadre du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes (MIEP 1). Les travaux sont financés par le BCI.

C'est ainsi qu'en 2016, le dragage du bras de mer Saloum a été effectué de Lagoba au port de Ndakhonga à une profondeur de 5,5 m avec une largeur de chenal de 140m.

1.2.4.2. Réhabilitation du wharf pétrolier

Après la finalisation des travaux de réhabilitation du wharf pétrolier du PAD en 2015, l'exploitation de l'infrastructure a été confiée sous la forme d'une concession, à l'opérateur SEA INVEST. Ce dernier est en train d'installer des équipements modernes (bras de chargement, pipelines, systèmes de sécurité et de sureté, etc.) afin

d'augmenter les rendements de traitement des hydrocarbures sur le wharf, dans des conditions plus sûres et protectrices de l'environnement.

Par ailleurs, le concessionnaire développera, à travers la réhabilitation d'infrastructures et superstructures existantes et leurs équipements, un terminal hydrocarbures qui s'étend au-delà du wharf, notamment jusqu'aux postes (01 et 02) de la jetée nord. Dans ce sens, des études ont été entamées en 2016 et se poursuivent cette année.

1.2.4.3. Réaménagement du terminal roulier

La première phase des travaux de mise à niveau et de développement du terminal roulier du Port de Dakar a été finalisée, au cours de l'année 2016. Les travaux portaient essentiellement sur :

- la mise à niveau des terre-pleins ;
- la mise à niveau des réseaux d'électricité et d'assainissement;
- les aménagements et installations pour optimiser et sécuriser l'exploitation ;
- la clôture du terminal et la réalisation de locaux administratifs.

Cette phase sera suivie par une seconde portant sur les travaux d'approfondissement du quai Est (postes 24 et 25) du terminal, dont les études sont bien avancées.

1.2.4.4. Réaménagement du terminal vraquier

Un premier lot de travaux a été finalisé en 2016 et comprend les réalisations suivantes :

- la réhabilitation des VRD et TP (Voirie et Réseaux Divers - Travaux Publics) ;
- la sécurisation de l'enceinte et la mise à niveau des équipements existants;
- la mise à disposition de matériel de manutention : grues, trémies, etc.

1.2.4.5. Mise en place d'équipements de pesage et de contrôle de gabarit

Sur recommandation de l'UEMOA (Règlement 14) et en conformité avec les normes internationales, le Port autonome de Dakar aménagera des points de contrôle du gabarit et procédera également à l'installation de pèse-essieux, pour les camions de transport de marchandises, transitant par le périmètre portuaire.

Les équipements de contrôle de la charge à l'essieu sont déjà acquis (08 pèse-essieux dont un mobile) et les aménagements pour leur déploiement sont bien avancés en zone sud du port de Dakar. Ces équipements doivent être fonctionnels en 2017 pour l'effectivité de l'application du Règlement 14 de l'UEMOA.

1.2.4.6. Renforcement de ressources humaines qualifiées

Au cours de l'année 2016, sur les quatre-vingt-quatorze (94) élèves ayant passé les examens au niveau de l'ENFM, quatre-vingt-huit (88) ont été déclarés définitivement admis et six (06) ont été ajournés pour insuffisance de résultats, soit un taux de réussite globale d'environ 94% (Voir Tableau 6).

Tableau 6 : Récapitulatif des résultats des examens de 2016 par filière à l'ENFM

Filière	Section	Effectif	Admis	Ajournés	Taux de réussite
PONT/ COMMERCE	Officier Chef de Quart Passerelle JB \geq 3000 UMS	10	8	2	80%
	Brevet de Capacitaire à la Navigation Maritime (BCNM)	24	23	1	96%
	Brevet d'Etudes Professionnelles Maritimes Polyvalent (BEPM/P)	10	10	0	100%
MACHINE	Officier Mécanicien Puissance \geq 3000 KW	10	10	0	100%
	Brevet motoriste de 750 KW	7	7	0	100%
	Permis de conduire des Moteurs de 450 KW	26	23	3	88%
	Permis de Conduire des Moteurs de 200 KW	7	7	0	100%
Total		94	88	6	94%



II. AUTRES RÉSULTATS ENREGISTRÉS EN 2016

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur, d'importantes actions transversales ont été menées pour une meilleure efficacité du Département dans la mise en œuvre de sa Politique. Il s'agit notamment de :

- l'adoption d'une nouvelle Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'aquaculture (LPSDPA), assortie d'un cadre d'investissement sectoriel (CISPA), appuyé par la FAO, la JICA, la BM et l'USAID ;
- l'adoption d'un Plan national d'Adaptation du secteur de la pêche face aux changements climatiques ; en relation avec le Ministère de l'Environnement et du Développement durable appuyé par le Projet USAID COMFISH ;
- l'amélioration des conditions de travail des services déconcentrés du MPEM avec ;
 - » l'acquisition de 16 véhicules mis à la disposition des Chefs de services régionaux ;
 - » la construction des sièges des services régionaux de Thiès (à Joal), de Fatick, de Sédhiou et de Louga ;
- la formation au CNFTPA de quarante-quatre (44) nouveaux techniciens des pêches et de l'aquaculture, composés de 15 agents techniques et 29 techniciens supérieurs.

III. PERSPECTIVES 2017

Pour le compte de l'année 2017, la réalisation des activités suivantes est prévue :

3.1. PROGRAMME GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RESTAURATION DES HABITATS

Les perspectives notées sont relatives à :

- la mise en œuvre de la phase d'extension du projet pilote de géo localisation des pirogues ;
- le renforcement de la surveillance participative ;
- le renforcement du dispositif de mise en œuvre des mesures du ressort de l'Etat du port ;
- la réalisation d'infrastructures de soutien à l'activité des vedettes de surveillance maritime de la DPSP (Elinkine, Djiffer, St Louis) ;
- la conduite de campagnes d'évaluation des ressources démersales et pélagiques dans la ZEE sénégalaise ;
- la finalisation et l'adoption du projet de loi portant code de la pêche continentale et de son décret d'application ;
- le repeuplement de plans d'eaux intérieurs, notamment dans les régions de Podor (mare de Fondé Ass) et de Tambacounda (mare de Padan) ;
- la poursuite de la mise en œuvre des plans d'aménagement déjà élaborés et approuvés ;
- la finalisation et l'introduction de nouveaux types de permis de pêche artisanale en tenant compte des ressources ciblées ;
- la poursuite de l'immatriculation des pirogues avec les plaques en aluminium.

3.2. PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Les principales actions prévues sont :

- la réalisation de deux (02) fermes industrielles d'une capacité de 10 000 tonnes par année en eau douce et marine ;
- la mise en place de 3 Pôles Aquacoles dans la région de Matam :
 - » Pôle de Diamel, Département de Matam ;
 - » Pôle de Thimping et Waoundé, Département de Kanel ;
 - » Pôle de Vélingara Ferlo, Département de Ranérou.
- l'aménagement de 12 hectares de rizipisciculture et de 6 étangs de pisciculture de 1000 m² à Tamakh, dans la région de Saint Louis ;
- l'aménagement de 10 étangs de 1000 m² à Ross Béthio, dans la région de Saint-Louis ;
- l'installation de 30 cages de 10 m³ pour le GIE des femmes Mafawade Wéllé de Richard-Toll et le GIE des femmes de Gaya ;
- la réhabilitation de la station piscicole de Richard-Toll ;
- l'acquisition 453,2 tonnes d'aliments de poisson ;
- le renforcement des capacités des promoteurs du sous-secteur de l'aquaculture ;
- le renforcement de stations de production et d'écloseries avec, notamment, la création d'une nouvelle écloserie ;
- la finalisation et l'adoption du projet de loi portant code de l'aquaculture et de son décret d'application ;
- l'opérationnalisation du pôle aquacole de Sédhiou.





3.3. PROGRAMME VALORISATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE ET AQUACOLE

En matière de valorisation de la production, il en prévu :

- la modernisation des aires de transformation de Cayar et de Tann (Joal) et la finalisation des infrastructures en cours à Ndéppé (Rufisque), Peccum Sénégal à Thiaroye, Mbao et Kafountine ;
- la construction de fours par la technique FAO-Thiaroye de transformation (FTT-Thiaroye) au niveau des aires de transformations de Fass Boye, de Rufisque, de Thiaroye, de Mbao, de Goxu Bacc et de Kafountine ;
- l'acquisition de séchoirs améliorés pour cinq sites pilotes de transformation artisanale (Peccum Sénégal, GIE COFLEC, GIE Mantoulaye Diène, GIE Femmes coquillage de Joal Fadiouth et FELOGIE de Dionewar) ;
- la finalisation de la construction des quais de Soubédioune, de Goudomp de Bargny et l'aménagement du quai de Mboro ;
- la mise à niveau du quai de Hann et équipement des quais agréés, dans le cadre de l'Appui sectoriel de l'accord de pêche Durable entre le Sénégal et l'EU ;
- la construction des marchés au poisson de Tambacounda, et de Médina Gounas (sur fonds propres), de Richard Toll et de Matam (Financement de l'OMVS (PGIRE II)) ;
- la mise à niveau des quais de pêche de Joal et de Mbour par la JICA ;
- la construction d'un complexe frigorifique à Hann dans le cadre de la coopération avec la République de Corée (Campac low) ;

- l'aménagement d'une aire de transformation à Thiago (lac de Guiers), sur financement OMVS (PGIRE II) ;
- la réhabilitation des aires de transformation de Sadel et Odobéré dans le cadre du PGIRE (OMVS) ;
- le démarrage du projet de renouvellement du parc de camions frigorifiques qui vise l'acquisition de 400 camions aux normes de conservation et de transport des produits halieutiques ;
- la construction du quai de pêche de Boudody, à Ziguinchor, pour améliorer les conditions de traitement des produits halieutiques (Projet ORIO) ;
- l'élaboration et le développement d'un programme de mise à niveau pour l'accréditation de la DITP à la norme ISO 17020 dans le cadre du projet de l'ONUDI ;
- l'élaboration et la validation du schéma directeur et du plan d'action pour la promotion de la cogestion des pêcheries par le développement de la chaîne de valeur (par le PROCOVAL – JICA) ;
- la construction du Centre de Formation en Valorisation des Produits Halieutiques dont l'étude de faisabilité a été validée;
- la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un laboratoire national multiservice de contrôle de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- la finalisation du processus de création d'un label sénégalais des produits halieutiques ;
- la réhabilitation du ponton (jetée) de Missirah.

3.4. PROGRAMME MODERNISATION DE LA MARINE MARCHANDE

Les réalisations prévues en 2017, pour la modernisation de la marine marchande, sont relatives à :

- la mise en œuvre du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes (MIEP 2) dont la convention de financement et l'accord de crédit ont été signés, respectivement, en avril et mai 2016. Ce projet comporte les volets suivants :
 - » Acquisition d'une drague avec ses équipements (deux remorqueurs et deux barges).
 - » Construction d'un terminal pétrolier à Ndakhonga pour les opérations de chargement/déchargement de produits pétroliers par les tankers et mise en place d'une zone de stockage d'une capacité de 10.000 m³, des produits pétroliers.
- le complément du dragage du Saloum, de Lagoba au port de Ndakhonga, pour une meilleure accessibilité du port de Ndakhonga ;
- l'extension du port de Ziguinchor avec un terminal hydrocarbure d'une capacité de 16 000 m³ ;
- la réalisation d'études pour l'acquisition d'un second navire RoRo pax pour liaison maritime Dakar-Ziguinchor ;
- la réhabilitation du mole 3 (trafic malien) dont les études techniques sont en cours avec le concours de la coopération japonaise (JICA) ;
- la réhabilitation, extension et équipement des terre-pleins et voies de circulation internes au port (toutes zones) ;
- l'approfondissement du quai Est (postes 24 et 25) du terminal roulier, en rapport avec le

- concessionnaire Dakar terminal ;
- la réhabilitation ponton de Gorée ;
- le nettoyage et l'assainissement progressif du plan d'eau du port de pêche de la SN-PAD (navires désarmés) ;
- la réalisation des travaux clé en main de réhabilitation de l'embarcadère, débarcadère de Rufisque ;
- l'acquisition d'un second navire à passagers de deux cent (200) places pour la liaison Dakar Rufisque et de deux autres pour la liaison Dakar Gorée ;
- la mise en service du navire école « DIENDER » fruit de la coopération sénégal-coréenne pour les classes de mer des apprenants.



Tableau 7 : Plan de travail annuel du Programme Gestion Durable des ressources et restauration des habitats

Objectif Sectoriel	Résultats attendus	Activités / Sous-activité – Délais de réalisation					Responsable
		Prévues en 2017					
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}		
Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats	Le Suivi Contrôle et Surveillance et la sécurité de la pêche artisanale sont renforcés	Dresser l'état des lieux des stations côtières	X	X			DPSP
		Réaliser des infrastructures de soutien à l'activité des vedettes de surveillance maritime de la DPSP (Elinkine, Djiffer, St Louis)	X	X	X		DPSP
		Renforcer le dispositif de mise en œuvre des mesures du ressort de l'Etat du port		X	X		
		Vulgariser les textes réglementaires relatifs à la surveillance participative	X	X			DPSP
		Former les brigades locales de surveillance participative existante	X	X			DPSP
		Mettre en œuvre la phase d'extension du projet pilote de géo localisation des pirogues			X	X	DPSP
		Exploiter les données VMS à des fins de suivi de la répartition spatio-temporelle des navires pour la gestion des pêches			X		DPSP CRODT
		Suivre la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries du poulpe et de crevettes profondes		X	X	X	DPM
		Suivre la mise en œuvre des plans d'aménagement de la crevette côtière et du Cymbium		X	X		DPM
		Mettre en œuvre le plan de gestion de la pêche à la ceinture		X	X	X	DPM
		Mettre en œuvre et suivre le repos biologique			X		DPM
		Conduire deux (2) campagnes d'évaluation des espèces démersales profondes		X		X	CRODT
		Conduire deux (2) campagnes d'évaluation des espèces démersales côtières			X	X	CRODT
		Conduire deux (2) campagnes d'évaluation des espèces pélagiques côtières		X		X	CRODT
		Conduire une campagne de sélectivité d'engins			X		CRODT
Procéder au repeuplement de plans d'eau intérieurs				X	DPC		
Finaliser et faire adopter le projet de loi portant code de la pêche continentale et son décret d'application			X		DPC		
	La base de connaissance des ressources est améliorée.						
	La régénération des ressources continentales est renforcée						

Tableau 8 : Plan de travail annuel du Programme Développement de l'Aquaculture

Objectif Sectoriel	Résultats attendus	Activités / Sous-activité – Délais de réalisation					Responsable
		Prévues en 2017					
		Délai de réalisation par trimestre					
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}		
Développer l'aquaculture	<p>La production aquacole est augmentée</p>	Installer deux (02) fermes industrielles d'une capacité de 10 000 tonnes par année en eau douce et marine	X	X	X	X	Projet PSE
		Mettre en place 3 Pôles Aquacoles dans la région de Matam	X	X	X	X	Projet PSE
		Aménagement de 12 hectares de rizipisciculture - 6 étangs de pisciculture de 1000 m ² à - 10 étangs de 1000 m ² dans la région de Saint Louis		X	X	X	Projet PSE
		Acquérir 330 tonnes d'aliment de poisson	X	X			Projet PSE
		Installer 30 cages de 10 m ³ pour le GIE des femmes Mafawade Wèllé de Richard-Toll et le GIE des femmes de Gaya		X			Projet PSE
		Mettre en place et encadrer les fermes aquacoles	X	X	X	X	ANA
		Acquérir 123,2 tonnes d'aliment industriel et 200 tonnes de sous-produits pour fabriquer l'aliment local pour la production d'alevins	X				ANA
		Renforcer 3 stations de production		X			ANA
		Mettre en place une nouvelle écloserie		X			ANA
		Aménager des étangs et des bassins pour une superficie de 30 ha		X			ANA
		Confectionner 200 cages flottantes		X			ANA
		Empoissonner et suivre les bassins de rétention		X	X	X	ANA
		Mettre en place une unité de fabrication d'aliment industriel		X	X		ANA
Former 1 600 producteurs		X	X	X	ANA		
Renforcer les compétences de 20 agents d'encadrement		X	X	X	ANA		
Accompagner la création et la formalisation des Organisations des Producteurs		X	X	X	ANA		
Finaliser et adopter le projet de loi portant code de l'aquaculture et son décret d'application		X	X	X	ANA		
Les compétences techniques des acteurs sont renforcées							

Tableau 9 : Plan de travail annuel du Programme Valorisation de la Production

Objectif Sectoriel	Résultats attendus	Activités / Sous-activité – Délais de réalisation				Responsable	
		Prévues en 2017					
		Délai de réalisation par trimestre					
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}		
Valoriser la production halieutique et aquacole	<p>Les infrastructures et équipements sont modernisés et mis aux normes</p>	Construire des fours par la technique FAO-Thiaroye de transformation (FTT-Thiaroye) au niveau des aires de transformations de Fass Boye, Rufisque, Thiaroye, Mbaou, Goxu Bacc et Kafountine.	X	X	X	X	DPM DITP
		Réhabiliter le ponton de Missirah		X	X	X	DMP
		Construire des séchoirs améliorés dans cinq sites pilotes de transformation artisanale (Peccum Sénégal, GIE COFLEC, GIE Mantoulouye Guène, GIE Femmes coquillage de Joal Fadiouth et FELOGIE de Dionewar)	X	X	X	X	DITP COSEC
		Construire des aires de transformation de Cayar et de Tann (Joal) et finalisation des infrastructures en cours à Ndéppé (Rufisque), Peccum Sénégal à Thiaroye, Mbaou et Kafountine.	X	X	X	X	DPM DITP
		Construire une aire de transformation à Thiago (Lac de Guiers) et réhabiliter les aires de transformation de Sadel et Odobéré (Matam)			X	X	DPC-DITP
		Finaliser les quais en cours de construction (Soubédioune, Goudomp et Bargny) et aménager les quais de Mboro et de Boudody	X	X	X	X	DPM-DPC- ANAM-DITP
		Construire les marchés au poisson de Tambacounda, Médina Goumass, Matam et de Richard Toll	X	X	X	X	DPC-DITP
		Réaliser d'études d'évaluation pour l'extension et la mise aux normes des quais de pêche de Joal et de Mbour (JICA)			X	X	DITP-DPM
		Mettre à niveau du quai de Hann et équiper des quais agréés, dans le cadre de l'Appui sectoriel de l'accord de pêche Durable entre le Sénégal et l'EU			X	X	DITP-DPM
		Démarrer le projet de renouvellement du parc de camions frigorifiques qui vise l'acquisition de 400 camions aux normes de conservation et de transport des produits halieutiques		X	X	X	Prog. Froid
		Fabriquer deux (02) prototypes de pirogues en fibre de verre par le partenaire Portugais ATLANTICEAGLE SHIPBUILDING et essais en mer.			X	X	SIRN
		Valider les essais des prototypes de pirogues en fibre de verre			X	X	SIRN
		Lancer les activités de Sociétés pour la fabrication de 1000 pirogues en fibre de verre.			X	X	SIRN
		<p>Une meilleure promotion des produits halieutiques est assurée.</p>	Acquérir et distribuer les matériels et équipements de manutention aux femmes transformatrices organisées en PME et PMI		X		
Démarrer le programme de mise en place des séchoirs améliorés. (solaire)	X		X	X	X	DITP	
Améliorer les emballages et conditionnement des produits transformés en se référant surtout au marché international.	X		X	X	X	DITP	
Réaliser l'étude de faisabilité de la mise en place d'un laboratoire national multiservices de contrôle de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture				X	X	DITP	
Elaborer et valider le schéma directeur et du plan d'action pour la promotion de la cogestion des pêcheries par le développement de la chaîne de valeur (par le PROCOVAL)				X	X	CEP-DPM- DITP	
Réaliser le Centre de Formation en Valorisation des Produits Halieutiques		X	X	X	DITP		
Finaliser le processus de création d'un label sénégalais			X	X	DPM-DITP		

Tableau 10 : Plan de travail annuel du Programme Modernisation de la Marine marchande

Objectif Sectoriel	Résultats attendus	Activités / Sous-activité – Délais de réalisation				Responsable		
		Prévues en 2017						
		Délai de réalisation par trimestre						
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}			
Moderniser la marine marchande	L'essor portuaire et les services de transports fluvio-maritimes sont renforcés	Acquiescer une drague avec ses équipements (deux remorqueurs et deux barges) : début des travaux	X	X	X	X	ANAM	
		Construire un terminal pétrolier à Ndakhonga pour les opérations de chargement/déchargement de produits pétroliers par les tankers et mise en place d'une zone de stockage d'une capacité de 11.000 m ³ , des produits pétroliers : début des travaux			X	X		ANAM
		Compléter le dragage Saloum, de Lagoba au port de Ndakhonga, pour une meilleure accessibilité du port de Ndakhonga : lancement DAO, signature du contrat et début des travaux	X	X	X	X		ANAM
		Réaliser les études de faisabilité pour l'acquisition d'un second navire RoRo pax pour liaison maritime Dakar-Ziguinchor.	X	X	X	X		ANAM
		Réaliser l'extension du port de Ziguinchor avec un terminal hydrocarbure d'une capacité de 16 000 m ³ (Lancement des DAO)				X		ANAM
		Réaliser les travaux, clé en main, de réhabilitation de l'embarcadère/débarcadère de Rufisque		X	X	X		COSEC
		Réhabiliter le môle 3 (trafic mailien) : études techniques	X	X	X	X		PAD
		Réhabiliter, étendre et équiper les terre-pleins et voies de circulation internes au port (toutes zones)	X	X	X	X		PAD
		Approfondir le quai Est (postes 24 et 25) du terminal roulier, en rapport avec le concessionnaire Dakar terminal : travaux approfondissement			X	X		PAD
		Réhabiliter le ponton de Gorée : consultation	X	X	X	X		PAD

V. CONCLUSION RECOMMANDATIONS

La dynamique de performance enclenchée ces dernières années s'est accentuée en 2016 avec un niveau de réalisations technique très satisfaisant et un taux d'exécution financier de 89,15%.

Outre la difficulté notée sur le déphasage entre la nomenclature budgétaire (toujours basée sur les titres) et le principe du DPPD qui en avant les programmes sectoriels, les principales contraintes rencontrées sont :

- Insuffisance des ressources humaines : Malgré le recrutement important de 75 agents pour le MPEM en 2016, cette contrainte a eu un impact sur :
 - » le système de contrôle et de traçabilité sur les exportations des produits halieutiques à destination de la sous-région ;
 - » la couverture des sites pour le contrôle et la mise en œuvre effective de l'immatriculation des pirogues et du permis de pêche artisanale ;
 - » l'application effective de la réglementation relative au contrôle et à la gestion des pêches.
- Sous budgétisation des activités : Elle constitue la principale cause de non atteinte de cibles projetées en 2016 :
 - » Faiblesse des enveloppes destinées aux activités d'aménagement des plans d'eau continentaux, ce qui a aussi impacté la production continentale ;
 - » Absence de budget pour la réalisation des stations côtières de Bargny et de Yoff ;
 - » Insuffisance de la compensation financière prévue pour le Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes (COSAMA).
- Procédures de passation des marchés : Elles sont à l'origine du retard de démarrage de la Phase II du Programme froid initialement prévue en 2016, pour la réalisation de 19 complexes frigorifiques.

Des actions allant dans le sens de lever ces contraintes permettront de renforcer l'efficacité du MPEM dans la mise en œuvre des projets et programmes.



ANNEXE 1: CADRE DE MESURE DE RÉSULTATS
 MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME – REVUE 2017

Chaîne de Résultats	Indicateurs	Suivi des Progrès et Performances sectoriels				Responsables
		Rappel 2015	Cible 2016	Réalisation 2016	Cible 2017	
Résultat ultime 1. : Les ressources halieutiques sont durablement gérées.						
Résultat intermédiaire 1.1. : Un système d'information intégré fonctionnel est mise en place.						
Résultat immédiat 1.1.1. : La base de connaissance des ressources est améliorée.						
Extrant 1.1.1.1 : Les campagnes d'évaluation des ressources halieutiques sont menées	Nombre de campagnes d'évaluation des stocks	5	6	2	6	CRODT
	Rapports sur l'état des stocks	6	7	3	7	CRODT
	Nombre de rapports produits dans les délais	2	2	2	2	DPM - DPC
Résultat immédiat 1.1.2. : Des mesures de gestion adaptées sont élaborées et appliquées						
Extrant 1.1.2.1 : L'effort de pêche et l'accès à la ressource sont maîtrisés	Pourcentage de permis de pêche	40%	100%	55%	80%	DPM
	Taux d'immatriculation des pirogues	85%	100%	66%	80%	DPM
Extrant 1.1.2.2 : Les plans d'aménagement des pêcheries menacées ou de rentes sont élaborés et mis en œuvre	Nombre de plans d'aménagement des pêcheries mis en œuvre	1	3	2	2	DPM - CEP
Résultat immédiat 1.1.3. : Le Suivi Contrôle et Surveillance et la sécurité de la pêche artisanale sont renforcés						
Extrant 1.1.3.1 : Les stations côtières de surveillance sont en nombre suffisant et en bon état de fonctionnement	Nombre de stations côtières de surveillance réhabilitées et équipées	4	-	0	0	DFSP
	Nombre de stations côtières de surveillance construites et équipées	0	2	0	2	DFSP
Extrant 1.1.3.2 : La surveillance est dotée de moyens adéquats	Nombre d'observations/contrôles par Air - terre - Mer de navires sénégalais et étrangers en activité de pêche ou en transit dans les eaux sénégalaises	1731	1700	2672	2890	DFSP
	Nombre de pirogues contrôlées (surveillance côtière et surveillance participatives des communautés de pêcheurs)	8347	8300	1335	1500	DFSP
Résultat immédiat 1.1.4. : Les performances de la pêche continentale sont améliorées						
Extrant 1.4.1. : Aménagement et empoisonnement des plans d'eaux naturels	Nombre de plans d'eau aménagés	0	10	0	2	DPC
	Niveau de production de la pêche continentale	10 003 T	15.000 T	11.254T	15.000T	DPC

Résultat ultime 2 : La valorisation des produits halieutiques et aquacoles est améliorée						
Résultat intermédiaire 2.1 : Les infrastructures et équipements du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont Modernisés et mis aux normes						
Résultat immédiat 2.1.1 : L'amont de la filière est modernisé et mis aux normes						
Extrait 2.1.1.1 : Le plateau technique des infrastructures et équipements est mis aux normes	Nombre d'infrastructures construites et d'équipements mis aux normes (quais et marchés poisson)	8	12	4	4 quais 2 marchés	DPM-DITP-DPC
	Nombre d'infrastructures réhabilitées	-	-	-	1 quai	DPM -DITP
	Nombre d'embarcations modernisées	2 prototypes	4 prototypes 300 embarcations	3 prototypes	construction d'une (01) usine 7 prototypes 200 embarcations	DPM-SIRN
Résultat immédiat 2.1.2 : L'aval de la filière est modernisé et mis aux normes						
Extrait 2.1.2.1 : les capacités des sous -secteurs de transformation artisanale et industrielle sont améliorées	Nombre d'industries de pêche restructurées et mises à niveau	1	1	2	2	CRI
	Nombre d'aires de transformation mis aux normes	0	2	2	7	DITP
Résultat immédiat 2.1.3 : Le dispositif de contrôle sanitaire des produits est amélioré						
Extrait 2.1.3.1 : Les capacités d'intervention de l'autorité compétente sont renforcées	Taux de couverture des établissements de traitement et de l'amont de la filière halieutique en matière d'inspection et de contrôle sanitaires	88%	90%	91%	100%	DITP
Résultat ultime 3 : Le développement de l'aquaculture est accéléré						
Résultat intermédiaire 3.1 : La production aquacole est augmentée						
Résultat immédiat 3.1.1 : Les capacités de production aquacoles sont renforcées						
Extrait 3.1.1.1 : Des infrastructures fonctionnelles de production aquacoles sont mises en place	Nombre d'alevins produits	5 050 018	-	6 653 400	9 000 000	ANA
	Volume de production aquacole (en tonne)	1 215	3 925	2082	13 467 (3925-9542)	ANA -PSE
	Nombre de fermes mises en place	97	110	196	210	ANA
	Nombre de bassins ensemencés et suivis	25	30	7	19	ANA
	Nombre d'unités de fabrication d'aliment mises en place		2	2	3	ANA
Résultat immédiat 3.1.2 : Les compétences techniques des acteurs sont renforcées						
Extrait 3.1.2.1 : les compétences techniques des acteurs et des structures d'encadrement sont renforcées	Nombre de producteurs formés	1 300		1558	1600	ANA
	Nombre d'agents d'encadrement renforcés	13		26	20	ANA
	Nombre d'Organisations de Producteurs mises en place et formalisées	0	0	0	4	ANA

Résultat ultime 4 : La modernisation de la marine marchande est améliorée						
Résultat intermédiaire 4.1 :						
Résultat immédiat 4.1.1 : L'essor portuaire et les services de transports fluvio-maritimes sont renforcés						
Extrait 4.1.1.1 : La plateforme portuaire est relevée	Nombre de ports secondaires opérationnels	2	3	3	-	ANAM
	Nombre de Km de voies navigables aménagées et sécurisées	100%=70 km	100%	100%	-	ANAM
Résultat immédiat 4.1.2 : Les moyens humains et institutionnels de la marine marchande sont renforcés						
Extrait 4.1.2.1 : Des ressources humaines qualifiées sont disponibles	Nombre de marins formés et placés	276	300	76	82	ENFM
	Taux de couverture des besoins en ressources humaines de l'autorité maritime déléguée	45	81	11 agents	29	ANAM
Extrait 4.1.2.2 : Un cadre légal plus adapté est mis en place	Avant-projet du Code de la Marine Marchande élaboré	100%	00	100%	-	ANAM
	Taux d'achèvement de la procédure de ratification	100%	30%	100%	-	ANAM

ACCORDS INTERNATIONAUX		REFERENCES
INTITULE		
Accord relatif aux mesures de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée approuvé par l'Organisation des Nation Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)		Adoption : 22.11.2009 Application : 05.06.2016
DECRETS		REFERENCES
INTITULE		
Décret portant approbation du Plan d'Aménagement de la pêche de Poulpe		n° 2016-90 du 19.01.2016
Décret portant Santé des gens de mer		n°2016-933 du 05.07.2016
Décret portant application de la loi n°2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche maritime		n°2016-1804 du 22.11.2016
ARRETES		

INTITULE	REFERENCES
<p align="center">ARRETE SIGNE PAR LE PREMIER MINISTRE</p> <p>Arrêté portant réglementation de l'utilisation des dispersants dans le cadre de la lutte contre la pollution marine par hydrocarbures</p>	n°13456 du 06.09.2016
<p align="center">ARRETES SIGNES PAR LE MPEM</p>	
Arrêté portant création et fonctionnement de la Commission centrale de sécurité (CCS)	n°2555 du 25.02.2016
Arrêté portant création et fonctionnement des Commissions locales de sécurité (CLS)	n°2556 du 25.02.2016
Arrêté portant création et fonctionnement du Comité interministériel de Sécurité et de Sécurité maritimes	n°2557 du 25.02.2016
Arrêté portant création et fonctionnement du Comité technique national de Sécurité et de Sécurité maritimes	n°3902 du 14.03.2016
Arrêté portant mise en place des standards minima de formation du personnel de sûreté portuaire	n°5459 du 31.03.2017
Arrêté portant création, organisation et fonctionnement des réseaux de conseils locaux de pêche artisanale (CLPA)	n° 06811 du 03.05.2016
Arrêté instituant une Unité de coordination du Projet de stabilisation de la brèche de Saint-Louis	n°10301 du 12.07.2016
Arrêté réglementant le pesage des conteneurs avant leur chargement à l'export	n°10302 du 12.07.2016
Arrêté fixant, pour l'année 2016, une période de repos biologique pour les embarcations de pêche artisanale du poule dans les eaux sous juridiction du Sénégal	n° 13451 du 06.09.2016
Arrêté portant mise en place du système de Déclaration avancée de la cargaison (Advance Cargo Declaration « ACD »)	n°14159 du 21.09.2016
Arrêté fixant, pour l'année 2016, la période de repos biologique pour les navires de pêche crevettière démersale profonde dans les eaux sous juridiction sénégalaise	n° 14160 du 21.09.2016
Arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 13450 du 06 septembre 2013 fixant la période de repos biologique pour les navires de pêche industrielle des espèces démersales et côtières dans les eaux sous juridiction sénégalaise	n° 14350 du 28.09.2016
Arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 13451 du 06 septembre 2016 fixant, pour l'année 2016, une période de repos biologique pour les embarcations de pêche artisanale du poule dans les eaux sous juridiction du Sénégal	n° 14606 du 29.09.2017
Arrêté autorisant le navire « DIAMALAYE » à procéder à des opérations de transbordement dans la Zone économique exclusive sénégalaise et la Haute mer	n°18455 du 09.12.2016
Arrêté portant création du Comité ad hoc chargé du suivi du projet de desserte maritime entre Dakar et sa banlieue	n°18505 du 13.12.2016
Arrêté fixant les conditions d'installation et d'utilisation du Journal de pêche électronique (JPE) dans les navires crevettiers profonds	n° 190126 du 20.12.2016



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Point E, Avenue Cheikh Anta Diop x Rue de l'EST
Dakar - SÉNÉGAL

Téléphone : (+221) 33 849 84 40

Email : contact@mpem.gouv.sn

Site Web : www.mpem.gouv.sn